

Je voudrais lire publiquement ces questions aujourd'hui pour pouvoir faire une suggestion. Voici la première: Qui a profité le plus du Programme des prêts de transport? La réponse est assez longue, environ une page, et inclut une annexe ou un tableau.

● (1720)

Numéro deux: Quel est le niveau de service fourni aux immigrants pour s'assurer que l'argent qui leur est prêté n'est pas perdu dans des tractations avec certains individus peu scrupuleux qui exploitent les immigrants? La réponse parle de l'OIM, Organisation internationale pour les migrations, de l'organisation des voyages. etc.

Numéro trois: Quel est le pourcentage des prêts remboursés en totalité? Les chiffres sont donnés.

Numéro quatre: Quelles mesures sont prises pour que les gouvernements recouvrent l'argent de ceux qui ne remboursent pas leurs emprunts? La réponse à cette question aussi est détaillée.

Numéro cinq: Les fonds suffiront-ils à répondre à la demande croissante de réfugiés et d'immigrants? La réponse inclut des prévisions.

Numéro six: Que fait la ministre pour aider les personnes dont la demande est prise dans l'engorgement du service de traitement des dossiers des réfugiés? La réponse occupe tout un paragraphe.

Monsieur le président, honorables collègues, je propose, puisque chaque réponse est d'environ une page, que nous sauvions du temps en les annexant simplement au compte rendu pour que, de cette manière, nous puissions dire que le ministère a déposé officiellement au Sénat les réponses aux questions posées pendant le débat.

Le président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Voir le texte des réponses en annexe, p. 2170.)

M. Kempling: Je vous donne ma copie.

Le sénateur Frith: Cela ne me laisse qu'une seule autre question. Je crois que c'est la question qui revient la plus souvent sur ce sujet. Il s'agit du plafonnement. Monsieur le secrétaire parlementaire, vous savez de quoi je parle, mais je veux que cela figure au compte rendu. Est-il vrai qu'actuellement, le maximum des crédits disponibles pour ces prêts est de 90 millions de dollars?

M. Kempling: C'est exact.

Le sénateur Frith: Les crédits seraient dorénavant fixées par règlement, sans limite, c'est-à-dire qu'il y aurait une limite, mais qu'elle serait fixée par règlement, donc sans devoir être approuvée par le Parlement.

M. Kempling: C'est exact.

Le sénateur Frith: Je trouverais très rassurant que vous nous disiez que vous consulteriez, ou au moins que vous informeriez, le Parlement au sujet de toute proposition d'accroissement de la limite. Je crois qu'en ce moment, vous proposez de la porter à 150 millions de dollars.

M. Kempling: En effet.

Le sénateur Frith: Si on demandait une autre augmentation, pouvez-vous vous engager à trouver un mécanisme permettant

au Parlement au moins de l'examiner et de formuler des observations sur l'augmentation proposée du plafond, ce qui fera en sorte que la question ne soit pas tout à fait exclue d'un examen parlementaire? Si vous pouviez prendre cet engagement, je m'en tiendrais là.

M. Kempling: Au nom de la ministre, je peux prendre cet engagement. Comme vous le savez, un rapport annuel est soumis à la Chambre des communes et au Sénat, et rien n'empêche un comité parlementaire de demander à la ministre de témoigner devant lui. En fait, une disposition en ce sens est prévue dans notre Règlement et dans la loi.

La même chose s'applique au Sénat. Vous pourriez certes inviter la ministre à témoigner devant un comité sénatorial, ce qui vous permettrait d'obtenir tous les détails dont vous avez besoin. Toutefois, je pourrais ajouter que depuis 1951, aucune demande de renseignements n'a été présentée au sujet de cet aspect de la loi. Mais, je peux vous promettre qu'il est possible d'étoffer quelque peu le rapport en question et de faire très facilement les choses en question.

Le sénateur Frith: Pour qu'il n'y ait pas de malentendus, monsieur le Secrétaire, je voudrais que vous vous engagiez à mettre au courant le Parlement avant l'adoption du règlement concerné. Je ne souhaite pas nécessairement que ce règlement soit soumis à l'approbation du Parlement, mais je voudrais que vous nous promettiez d'aviser le Parlement en conséquence, avant que le règlement ne soit adopté et qu'on n'augmente le plafond en question. Vous n'avez peut-être pas à vous engager à respecter la décision du Parlement; il s'agit de ne pas simplement aviser le Parlement après-coup.

M. Kempling: Comme vous le savez, les crédits requis par le Ministère figurent dans le Budget des dépenses et ce dernier est assujéti à un examen attentif par la chambre et divers comités.

Le sénateur Frith: En d'autres termes, les montants devront être prévus dans le Budget des dépenses et faire partie d'une loi de crédits en temps voulu, même si vous pourriez augmenter le plafond. Je ne m'inquiète pas tant des crédits. En l'occurrence, il s'agit selon moi, d'une bonne cause, puisqu'il s'agit d'accorder des prêts à des immigrants qui veulent venir s'établir au Canada et qui ont besoin d'être aidés un petit peu au départ. Si vous étiez sur le point d'adopter un règlement visant à hausser le maximum au-delà de 150 millions de dollars, nous aimerions que vous vous engagiez à faire part au Parlement de votre intention, de façon à lui fournir l'occasion d'en discuter avant que le maximum ne soit haussé, au lieu simplement de l'inscrire dans le budget des dépenses.

M. Kempling: Oui. Je ne suis pas certain que les choses se passeraient exactement ainsi. Je sais, pour avoir élaboré le budget des dépenses du ministère et d'autres ministères, que si le gouvernement envisageait de hausser le maximum de 150 millions à 200 millions de dollars, il devrait l'indiquer quelque part dans ses états financiers, de sorte que les intéressés n'auraient aucun mal à trouver les données pertinentes. Ceux qui s'occupent d'immigration sont toujours en quête de ces données. Pour certains députés, c'est une véritable passion.

J'ignore si, selon la méthode actuelle, nous pourrions prévenir d'avance le Parlement de notre intention de hausser le maximum. La ministre pourrait envisager cette possibilité. Je